

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



Qualifelec

Association professionnelle et technique de qualification des
entreprises du Génie électrique et énergétique

109, rue Lemerrier 75017 PARIS
Tél : 01 53 06 65 20 - Fax : 01 53 06 65 21
<http://www.qualifelec.fr>

**CONTANT ENTREPRISE
(SAS)**

**Zone Industrielle du Verdier
BP 12**

19210LUBERSAC

Siret:33130210900011

Qualification:

Eclairage public

Indice(s): ME3 - TN3

Certificat valable

du 01/08/2011 au 31/07/2012

DossierN° 70-RJ-42616-019-0

CertificatN° 32 392 éditéele03/08/2011

Cette qualification a été attribuée par Qualifelec le 01/08/2011 pour une durée de 4 ans, sur la base du référentiel de qualification Eclairage public et du règlement de qualification. Le présent certificat est valable 1 ans et sera renouvelé à l'issue, après satisfaction d'un dossier annuel ou de renouvellement.

Le qualifié déclare être assuré auprès de la compagnie SMABTP

Le Président



Nicolas MAILLET
AVENEL



Compte-tenu de la recrudescence des falsifications de certificats de qualification Qualifelec, nous vous invitons à vérifier la véracité des éléments présentés sur ce document en consultant son certificat électronique correspondant à l'adresse <http://www.qualifelec.fr/?n=042616>

Pour copie certifiée conforme

Signature du Chef
d'Etablissement

SOUCHAL Bruno



Seuls les certificats signés de la part du chef d'établissement et de Qualifelec sont valables
Association loi de 1901 - Siret 308 091 586 00039 - APE 9411Z

NOMENCLATURE QUALIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC

P EP : PROBATOIRE ECLAIRAGE PUBLIC : Après avis favorable des commissions d'examen et sur décision de son conseil d'administration, l'association QUALIFELEC peut délivrer à l'entreprise (ou établissement) une attestation probatoire en Eclairage Public. Non renouvelable, elle justifie qu'au vu du contenu de son dossier de demande de qualification, l'entreprise (ou établissement) concerné répond à l'ensemble des critères minimum de moyen techniques requis lui permettant de réaliser des travaux d'installation d'équipement électrique dans le domaine d'activité de l'éclairage public.

INDICE ME1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public soit environ une centaine de foyers lumineux ou, au minimum, ceux équipant trois communes.

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, d'organes de commande, tels qu'horloge, cellule photoélectrique, relais, contacteur, etc.... et des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public.

INDICE ME2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 100 à 500 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, dans la limite de 500 à 3000 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE ME4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux de maintenance et entretiens sur des installations d'éclairage sur le domaine public, de plus de 3000 foyers lumineux

Elle effectue notamment la réfection ou le remplacement de tout ou partie de foyers lumineux, de tout ou partie d'armoires de commande, des liaisons électriques de ces foyers et armoires de commande au réseau d'éclairage public et des supports avec leur équipement et le réseau correspondant.

INDICE TN1 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances situent entre 5 et 10 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN2 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances situent entre 10 et 25 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN3 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances situent entre 25 et 50 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

INDICE TN4 : Entreprise qui justifie par ses propres références qu'elle réalise des travaux d'installations d'éclairage sur le domaine public, dont les limites d'importances situent au-delà de 50 foyers lumineux par chantier référencé.

Elle effectue notamment la mise en œuvre de foyers lumineux et d'armoires de commande, de supports de toute nature et leur équipement et de réseaux aériens, souterrains ou mixtes.

MENTION HT - Réseau haute tension : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou bien de maintenance et d'entretien d'installation haute tension (tensions supérieures à 1000V) d'éclairage public, avec transformateurs HT/BT, boîtes et câbles.

MENTION RT - Régulation de trafic : Entreprise qui justifie de références de réalisation nouvelle ou de modification profonde d'installations avec détection, destinées au contrôle et à la régulation du trafic routier (équipement de carrefour avec boucles de détecteur) ainsi que l'utilisation de panneaux à messages variables associés à tous dispositifs de détection.

MENTION CM - Contrôles et Mesures : Qualifelec, sur décision du comité de qualification, a attribué au présent établissement, la mention CM "Contrôles et Mesures" pour son engagement à justifier auprès des clients de l'autocontrôle des installations d'équipement électrique.